

## Compte rendu de réunion du 28 janvier 2016.

Etaient présents : TOUS LES CONSEILLERS EN EXERCICE

Secrétaire de séance : Mme PAGEAUT Annie

-----  
Le compte rendu de la réunion précédente n'apporte ni remarque, ni observation.

Le maire interpelle le conseil pour inscrire à l'ordre du jour de la séance une question supplémentaire. La demande de monsieur le maire est acceptée à l'unanimité.

Le maire sollicite l'assemblée pour la nomination d'un secrétaire de séance. Mme PAGEAUT Annie se propose d'être secrétaire ; les membres du conseil acceptent à l'unanimité.

Question supplémentaire :

### **TRANSFERT BAIL DE TERRES COMMUNALES**

Le maire donne lecture d'un courrier de M. CATINOT Patrick concernant une demande de transfert de son bail de location de terres communales à sa fille Mme SEGUIN Anne Sophie, exploitante agricole. M. CATINOT Patrick a fait valoir ses droits à la retraite depuis le 31/12/2015. Le conseil municipal décide d'autoriser le transfert à Mme SEGUIN Anne Sophie dudit bail. Ce dernier a été signé le 01/01/2010 et prendra fin le 31/12/2018. Le transfert de locataire est une substitution qui ne remet pas en cause la date d'échéance.

### **MODIFICATION DES STATUTS DU SICECO**

Le maire informe les membres du conseil municipal que lors de la séance du 16/12/2015, le comité du SICECO a adopté une modification de ses statuts. Cette révision vise deux objectifs :

Etendre le champ des activités du syndicat, en le dotant de nouvelles compétences et de services complémentaires. Permettre aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre d'adhérer à un syndicat.

En tant que commune adhérente, le conseil municipal de Losne approuve les modifications statutaires telles qu'elles ont été adoptées par l'Assemblée Générale du comité syndical du SICECO en date du 16 décembre et il autorise le maire à signer tous les actes et documents inhérents à ces modifications.

Pour : 17

contre : 0

### **RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL**

La commune de Losne avait signé en 2013 une convention avec les services du Conseil Départemental concernant la prestation de services pour la fourniture, le prêt de matériel et l'entretien de la voirie communale. Le Conseil Départemental peut apporter des prestations de services aux communes moyennant une participation financière. Les modalités de mise en œuvre et de tarification sont régies par ladite convention. Le conseil municipal décide de reconduire pour deux années la convention avec les services du Département.

Pour : 17

contre : 0

### **TRAVAUX DE VOIRIE**

2015 : le maire informe que les travaux de voirie concernant la création du cheminement piétonnier sont achevés mais que des réserves ont été apposées sur le procès-verbal de réception de travaux. L'entreprise NOIROT TP, attributaire du marché, doit intervenir sur le chantier pour permettre la levée des réserves.

Le maire informe que l'entreprise NOIROT, après visite sur place, interviendra devant les 6 routes de Dole pour rétablir le branchement d'évacuation des eaux pluviales. Les propriétaires déplorent une remontée d'eau dans leur cave depuis la réalisation des travaux.

2016 : le maire informe que le dossier de subvention au titre du Programme de Soutien à la Voirie est enregistré par les services du Département. La demande de financement concerne l'aménagement de la rue Nationale ( place de stationnement côté pair du trottoir et mise en accessibilité du trottoir sis devant chez Publifil).

### **MODIFICATION STATUTAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES**

La modification statutaire n°7 de la Communauté de communes porte sur l'intégration dans le patrimoine de cette dernière de la déchetterie de BRAZEY EN PLAINE et du bâtiment de canoë-kayak.

Le conseil municipal ayant pris connaissance de l'évolution statutaire de Rives de Saône approuve à l'unanimité la modification des statuts de la Communauté de Communes.

\*Dépôt de déchets verts sur Losne

La commune de Losne possède sur son territoire une plate-forme de déchets verts. La communauté de communes est l'investigatrice de la mise en place de ce service aux habitants du territoire communautaire. Il s'avère qu'aucune convention n'a été signée entre la communauté de Communes et la commune de Losne. Le conseil municipal souhaite que la situation soit régularisée. La commune de Losne va solliciter la rédaction d'un règlement et l'instauration d'horaires d'ouverture. Un courrier sera adressé en ce sens à M. le président de la Communauté de Communes.

## **REVISION DU PLU**

Le maire a été interpellé par plusieurs administrés concernant une éventuelle révision du PLU et plus particulièrement sur des demandes de modification de zonage. Le conseil propose que les renseignements soient pris sur les modalités de révision des PLU afin de lancer la procédure en 2016.

## **IMMEUBLE SIS 14 RUE NATIONALE**

Les propriétaires de l'immeuble sis 14 rue Nationale ont déposé en décembre 2015 un permis de démolir auprès de la commune de Losne. L'immeuble, par sa situation géographique, se situe dans le champ de co-visibilité d'un monument historique (église de SAINT JEAN DE LOSNE) de ce fait, l'Architecte des Bâtiments de France s'est opposé au projet. Le maire rappelle que la réponse de l'Architecte a engendré un refus de l'autorité territoriale sur la réalisation du projet

Les propriétaires ont décidé de saisir le Préfet pour contrer l'avis rendu par l'Architecte des Bâtiments de France

## **PPREEMPTION DU BATIMENT « MARE DU LYS »**

La commune a préempté le bien sis lieudit la mare du Lys et cadastré ZL n° 254 . Ce bien a fait l'objet d'une adjudication au prix de 15 500 €. La commune en exerçant son droit de préemption s'est subrogée à l'adjudicataire unique. Le jugement est actuellement à la frappe auprès du secrétariat du TGI de Dijon.

Le local sera réhabilité en vestiaires qui seront affectés aux services techniques.

L'acquisition de ce bien risque de modifier les plans de l'extension du hangar communal. Il n'est peut-être plus nécessaire de réaliser une travée de 12 m, du fait que l'espace actuellement aménagé en lieu de vie pour les agents sera libéré. Une réflexion va être menée sur le sujet. Il faut voir le prix pour un agrandissement sur 1 ou 2 travées.

## **DROIT DE PREEMPTION**

Diverses demandes d'intention d'aliéner sont parvenues en mairie. Le conseil Municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption sur les biens sis : 5 rue de la Chaudronne ; 2 Route de dole et 7 rue de la croix Girard.

## **REMBOURSEMENT DES FRAIS DE SCOLARITE**

Le maire informe que depuis de nombreuses années, les enfants de Losne fréquentent par commodité, les écoles de SAINT JEAN DE LOSNE. La commune de Losne rembourse à la commune d'accueil les frais de scolarité sur la base d'une délibération émise par cette dernière. Pour l'année scolaire 2014/2015, les frais sont de 317,80 € par élève de l'école élémentaire et 148,72 € par élève de maternelle

Les frais subissent une évolution de 2% selon délibération du conseil municipal de Saint Jean de Losne en date du 15/05/03

Il est d'usage que la commune de Losne déduise des sommes dues les frais de scolarité des enfants de Saint Jean de Losne scolarisés sur LOSNE. Cette pratique ne fait l'objet d'aucune convention entre les deux communes, ni délibération de la part de la commune de Losne

Le Conseil Municipal décide de clarifier la situation en proposant à la commune de Saint Jean de Losne la signature d'une convention pour l'année scolaire 2015/2016.

De plus le conseil municipal décide qu'à compter de la rentrée 2016/2017, les enfants de Losne qui entreront en première année de maternelle se verront refuser les demandes de dérogation pour l'école de Saint Jean de Losne. Ils seront inscrits à l'école de LOSNE.

Des dérogations pourront être accordées si un membre de la fratrie est déjà scolarisé sur les écoles de Saint Jean de Losne.

### **ACQUISITION TERRAIN SIS NOYER DES MESSIERS**

En 2014, la commune de Losne avait fait connaître à Maître BRESSON son intention d'acquérir le terrain appartenant aux conjoints GUIDOT et cadastré AE 244. Le prix d'achat proposé par la SAFER était de 8 € le mètre carré. Le terrain sis en zone UL du PLU ( zone destinée à l'aménagement des équipements sportifs et de loisirs) et situé derrière le terrain de foot a une contenance de 25a 48 ca.

Les héritiers GUIDOT ont accepté le prix proposé par la commune, soit un total de 20 384 €

La vente du terrain sera signée le 5 février prochain en l'Etude de Maître BRESSON.

### **DON A LA COMMUNE**

Mme PARIZE Nelly a fait un don de 100€ à la commune en remerciement des démarches effectuées dans la vente des terrains dits du CCAS. Ce don servira au fleurissement de la commune.

### **DROIT DE PLACE 2016**

Le conseil Municipal décide de maintenir le montant du droit de place à 1,45 €/m<sup>2</sup> pour les marchands ambulants (pizza, kebab, vente de pommes de terre...).

### **TARIFS LOCATION DE SALLES**

\*Salle des Platanes

Le conseil municipal décide de maintenir à 78 €, par groupe, le prix de la location à l'association « Remue- méninges » pour l'année 2016.

\*Salle des fêtes

Le forfait (gaz et électricité) de 57 € par manifestation, voté pour le Comité des Fêtes est reconduit en 2016.

\*Salle de l'ancienne mairie 1<sup>er</sup> étage

L'occupation de cette salle, nouvellement rénovée, sera affective à compter du 7 février. Le conseil municipal décide de fixer le tarif de location à 40 € pour une journée et 20 € pour une demi-journée.

### **TARIFS CONCESSIONS CIMETIERE 2016**

Le conseil municipal reconduit pour l'année 2016, les tarifs appliqués en 2015 à savoir :

**\*Columbarium**

Une durée de 30 ans : 608 €

Une durée de 15 ans : 409 €

2<sup>ème</sup> ouverture de case : 58 €

**\*Concessions terrain**

Perpétuelle : 668 € auquel viendra s'ajouter 35 € de frais d'enregistrement.

Trentenaire : 303 €

**QUESTIONS DIVERSES**

**\*SICECO**

Une réunion s'est déroulée à SOMBERNON. Le maire informe qu'aucun élu de LOSNE n'était présent. Le compte rendu est consultable en mairie.

**\*Communauté de Communes.**

Mme BREBANT Laurence donne le compte rendu de la réunion. Elle informe que la Communauté de Communes rives de Saône a adhéré au groupement régional d'achat gaz du SICECO.

Les bureaux de l'enfance jeunesse vont être déplacés dans l'ancien logement du concierge de la mairie de Saint Jean de Losne. Une convention d'occupation des locaux doit être signée entre Rives de Saône et la commune de Saint Jean de Losne.

**\*Ecoles élémentaires de Losne**

Le maire informe que les écoles de Losne ont effectué un exercice de sécurité concernant l'évacuation des locaux par les élèves et le personnel enseignant en cas intrusion d'un individu dangereux dans le groupe scolaire. L'exercice a débouché sur une réunion extraordinaire où différents points ont été soulevés comme : l'absence de correspondance entre les classes ; Il faudrait prévoir un système d'interphone. Monsieur RICARD, suite à l'exercice va dresser un rapport qu'il transmettra à l'ensemble du conseil municipal.

Il a été traité d'un éventuel changement d'horaires des Nouvelles Activités Périscolaires (NAP). La proposition d'un horaire de 3 heures sur une demie-journée a été avancée soit sur le mardi ou le jeudi. Les parents d'élèves ont été informés par les écoles.

**\*Co-voiturage**

Une réunion sur le sujet s'est tenue à Saint Jean de Losne. M. Guy AMIOT a participé à la réunion. Il fait savoir qu'il faudrait trouver un lieu et des places pour le co-voiturage afin que l'action soit officielle et devienne identifiable par tous ( marquage, pose de panneaux...). La publicité et la communication vont être développées sur le canton afin d'inciter les usagers à utiliser cette méthode de transport .La prochaine réunion aura lieu le 15/02/2016.

\*ONF

Le maire informe que les services de l'ONF ont décidé de réaliser sur 2016 des travaux de nettoyage sur la parcelle 27 et 26 pour un coût estimatif des travaux de 11 900 € et des travaux de cloisonnement sur les parcelles 4,5,6,7. La commission bois et forêt se réunira pour voir les travaux.

\*Photocopieur des écoles.

Le maire informe que l'école primaire a abusé de l'emploi de la couleur dans la réalisation de copies et/ou travaux d'impression. Devant le montant de la facture du mois de décembre, le conseil municipal souhaite qu'une identification utilisateur soit programmée sur la machine. Les copies couleurs réalisées en sus du contrat seront à la charge des enseignants. Si de tels abus venaient à se reproduire, le photocopieur couleur serait remplacé par un noir et blanc.

\*Salle pour les NAP.

Au cours d'une réunion, en présence de Mme l'Inspectrice académique, M. le Président de la Communauté de Communes, le responsable des NAP qui s'est tenue en mairie de Losne, il a été soulevé le problème d'occupation des locaux, dans le cadre des NAP, devenus exiguës du fait d'un taux de fréquentation élevé.

Les vestiaires du foot de l'ASUJL ont été proposés pour accueillir un groupe d'enfant dans le cadre des NAP. M. le Président de la Communauté de Communes doit interpellier les maires de Saint Usage et saint Jean de Losne pour avoir leur aval sur l'utilisation des vestiaires. L'affaire est actuellement en cours.

\*Immeuble à vendre

Le maire informe que le propriétaire de l'immeuble sis 3 rue de Seurre est vendeur du bien à hauteur de 120 000 € et à 350 000 € pour un ensemble comprenant l'immeuble cité ci-dessus et pour le bien sis 1 rue de Seurre

En tant que collectivité territoriale, il est obligatoire de faire appel aux services des Domaines pour l'estimation des biens. Le conseil municipal autorise le maire à interpellier le service des Domaines pour une estimation des biens référencés.

\*Cession de terrain.

Le propriétaire de la parcelle AE n° 118 sis vers le terrain de foot et d'une contenance de 66 ares souhaiterait acheter la pointe des Hées ZO 21 (40ares) en échange de cette dernière. L'acquisition de la parcelle AE 118 situé en zone UL du Plu permettrait à la commune d'être propriétaire de quasi la totalité de la zone U1 du PLU.

Avant d'avancer dans le projet, il faut voir si le PLU autorise le défrichement de la zone boisée. Si aucune restriction, ni aucune obligation ne viennent grever le projet, les services des Domaines seront sollicités pour évaluer le bien.

**\*Entreprise SAS Joël DEMANGE**

M. le maire a été destinataire d'un courrier de l'entreprise Joël DEMANDE et concernant la mise en place d'une signalisation supplémentaire sur la route de Dole afin de sécuriser l'entrée de l'entreprise. Le gérant de l'entreprise s'engage à prendre en charge une partie du coût.

Le courrier de la SAS Joël DEMANGE sera transmis aux services du Département, pour avis, avant de prendre une décision.

**\*Relevés des radars pédagogiques**

M. HUTTE Laurent soulève que l'installation des radars pédagogique n'a aucun impact sur le comportement des automobilistes. Les vitesses enregistrées restent toujours élevées. Aucune répression n'est faite de la part des services de la gendarmerie malgré un transfert des relevés de vitesses enregistrées. Il faut adresser un courrier à M. le Préfet pour solliciter des contrôles de vitesse sur le territoire communal.

La matérialisation au sol en sortie du quai de la Hutte pour les véhicules est inexistante. Ce qui se traduit par une priorité à droite pour les usagers de la route arrivant de Saint Jean de Losne. Priorité à droite non signalée en amont.

Il en est de même en sortie de place du 8 mai, cela équivaut là aussi à une priorité à droite

**\*Porte garage Rue des platanes.**

Le maire informe que la porte du garage de la Rue des Platanes nécessite d'être remplacée. Cette dernière date de 2012 voire 2013 est cassée et fonctionne très mal. Un devis pour remplacement de la porte coulissante a été demandé à l'entreprise AVENIRELEC. Le montant du devis s'élève à 2853 € HT. Le conseil municipal autorise le maire à signer le devis présenté.

**\*Recensement de la population**

Mme NINOT Angéline coordonnateur de recensement informe le conseil de l'avance de la collecte. La collecte sur le hameau de Losne avance très bien. Les deux autres districts sont plus à la peine.

Il faut rappeler que le recensement est obligatoire et est soumis à une amende de 38 € en cas de non réponse.

**\*Remerciements**

Monsieur le Maire fait part au conseil de nombreux vœux et remerciements reçus des associations et autres organismes.

Il donne les dates des différentes manifestations à venir.

**\*Opérations PAV.**

Le maire informe que la communauté de communes propose soit de tailler soit de raser les arbustes entourant les bennes à verre. Le choix est donné aux communes. Le conseil municipal décide de faire raser les haies afin d'éviter le dépôt sauvage.

\*Circulation piétonne sur le pont de Saône

M. HUTTE rapporte que le jour où la neige est tombée, il était impossible de circuler à pied sur le pont de Saône car les trottoirs de ce dernier étaient non déneigés. Un courrier sera adressé au Conseil Départemental, propriétaire du pont, pour savoir à qui incombe le déneigement des trottoirs.

\*Visite d'une maison AGE ET VIE

Le conseil municipal est invité à venir visiter la maison AGE ET VIE à Perrigny les Dijon le 2 février à 16 heures.

\* Affouages

M. MACAIRE Didier signale que le chemin desservant la coupe de bois est impraticable et n'est plus carrossable. Il faut faire le nécessaire pour remettre le chemin d'accès en état.

La prochaine réunion du CM aura lieu le 25 février 2016

Séance levée à 23 h10

Le maire

L.LHUISSIER